

Image not found or type unknown



## Situation de Diffamation

Par **JAFFRE Romuald**, le **03/10/2023** à **11:00**

Bonjour,,

Suite a un desaccord avec un salarié d un Club de Handball a Lanester (56),

J ai "choisis" de changer de Club , Étant bénévole et recherchant un nouveau Club , ce salarié s' est permis de contacter le président de ce possible Club pour me diffamer;

Ayant déjà subis un prejuidedecqui m a fait Quitter la relation avec ce Club de Lanester,, je souhaite connaitre mes droits pour Engagement une Action pour diffamation envers ce salarie!

Merci pour vos renseignements a venir

Cordialement.

R JAFFRE

Par **P.M.**, le **03/10/2023** à **11:16**

Bonjour,

Déjà, il ne faudrait pas confondre avec une diffamation non publique qui est simplement contraventionnelle ou un dénigrement ou une dénonciation calomnieuse...

Je vous conseillerais de vous rapprocher d'un avocat spécialiste...

Par **Karpov11**, le **03/10/2023** à **11:16**

Bonjour,

Extrait de l'article R621-1 du Code pénal: "*La diffamation non publique envers une personne est punie de l'amende prévue pour les contraventions de la 1re classe*".

Contravention de 1ère classe: 11 €.

Cordialement

Par **P.M.**, le **03/10/2023** à **11:19**

La contravention est de 38 € maximum...